



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture	
Date de signature : 10/07/2013	
Date de réception : 10/07/2013	
<small>POUR CERTIFICATION DE CARACTÈRE EXECUTOIRE</small>	
<small>- ACTE SIGNÉ</small>	
<small>- COMPTE RENDU AFFICHÉ</small>	
<small>- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE VÉRIFICATION DE LA LÉGITIMITÉ</small>	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.340**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RAPPORT DU DELEGATAIRE DU 'CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE'  
SUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

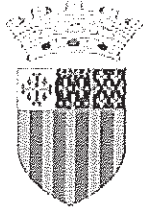
M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Héliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



02.15

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics  
Direction Services aux Publics  
Service de la Réglementation & de la  
Police Administrative & Protection Animale  
Ph.F./9344

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Reine MERGER  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Charlotte BENON

**Nomenclature** : 1.2 Délégation de service public  
**Politique Publique** : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

**OBJET** : RAPPORT DU DELEGATAIRE DU 'CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE'  
SUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération n° 2001.0150 du 15 février 2001, le Conseil Municipal avait approuvé le choix du délégataire, en l'occurrence la Société des Crématoriums de France, pour la construction et la gestion du complexe funéraire de la Ville d'Aix-en-Provence, baptisé « **Crématorium et Parc Mémorial de Provence** ».

Après signature du contrat, le 1<sup>er</sup> mars 2001, la Société des Crématoriums de France a procédé à la construction et à la mise en place des installations nécessaires au fonctionnement et obtenu les autorisations et habilitations préfectorales nécessaires.

L'établissement, inauguré le 20 novembre 2003, a été mis en service le 24 novembre suivant.

Après un peu plus de neuf ans de fonctionnement, et en application des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans l'article 24-1 du contrat de Délégation de Service Public, et conformément aux dispositions de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 et plus particulièrement en son article 2, la Société des Crématoriums de France nous a adressé son rapport annuel qui vous est aujourd'hui présenté, étant précisé qu'en vertu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 28 juin 2013.

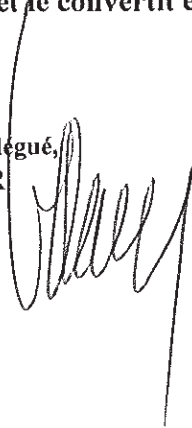
Aussi, je vous demande Mes Chers Collègues de bien vouloir :

**-PRENDRE ACTE** du présent rapport.

**2013.340 - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU 'CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE  
PROVENCE' SUR L'EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr))

10 juillet 2013

Commune d'Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE

10 JUL. 2013

COURRIER ARRIVE

8 délibérations + 9 annexes Conseil Municipal du 08 juillet 2013

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE  
POUR L'EXERCICE 2013 + 1 ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/07/2013

N° DE L'ACTE: 2013-308 ✓

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES POUR L'EXERCICE 2013  
+ 1 ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/07/2013

N° DE L'ACTE: 2013-309 ✓

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: CASINO MUNICIPAL - RAPPORT D'ACTIVITES CLOS LE 31 OCTOBRE  
2012  
+ 2 ANNEXES

DATE DE L'ACTE : 08/07/2013

N° DE L'ACTE: 2013-336 ✓

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE LA DELIBERATION : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RESEAU DE CHALEUR  
PRESENTATION DU CRAC 2012 + 1 ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/07/2013

N° DE L'ACTE: 2013-337 ✓

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE: DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE - ANNEE 2012 + 1 ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/07/2013

N° DE L'ACTE: 2013-338 ✓

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE : RAPPORT DU DELEGATAIRE DU 'CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE' SUR L'EXERCICE 2012 + 1 ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/07/2013

N° DE L'ACTE: 2013-340 ✓

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE : GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP) - APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE ET DES CONVENTIONS TERRITORIALES + 1 ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/07/2013

N° DE L'ACTE: 2013-396 ✓

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

OBJET DE L'ACTE : VALIDATION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE + 1 ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/07/2013

N° DE L'ACTE: 2013-397 ✓

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE

10 JUL. 2013

COURRIER ARRIVE

2012



La Société des Crématoriums  
de France

**Mairie d'Aix-en-Provence**  
Délégation de service public – Espace funéraire

**Crématorium et Parc Mémorial de Provence**  
Rapport du délégataire 2012







# SOMMAIRE

<i>III-1-2 Les clauses de révisions .....</i>	<i>21</i>
<i>III-1-3 Evolution (avec rappel années N-1 et N-2).....</i>	<i>21</i>
<i>III-1-4 Gratuité pour les indigents.....</i>	<i>23</i>
<b>III-2 PRINCIPE DE CONTINUITÉ .....</b>	<b>23</b>
<i>III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises .....</i>	<i>23</i>
<i>III-2-2 Adaptation .....</i>	<i>24</i>
<b>III-3 PRINCIPE DE L'EQUILIBRE CONTRACTUEL.....</b>	<b>24</b>
<i>III-3-1 Redevance à verser au délégant .....</i>	<i>24</i>
<i>III-3-2 Examen des avenants au contrat.....</i>	<i>24</i>
<b>III-4 PRINCIPE DE NEUTRALITE .....</b>	<b>25</b>
<i>III-4-1 Dispositions prises.....</i>	<i>25</i>
<i>III-4-2 Faits à signaler .....</i>	<i>25</i>
<b>III-5 PRINCIPE DE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU DELEGANT EN FIN DE CONTRAT.....</b>	<b>25</b>
<i>III-5-1 Biens de retour / biens de reprise.....</i>	<i>25</i>
<i>III-5-2 Liste des engagements.....</i>	<i>29</i>
<b>LES COMPTES.....</b>	<b>32</b>
<b>IV-1 COMPTE DE RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>32</b>
<b>IV-2 AFFECTATION DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES.....</b>	<b>32</b>
<b>IV-3 BUDGET .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE 1 : Compte de résultat</b>	
<b>ANNEXE 2 : Budget</b>	



## I- Analyse de la qualité du service

### I-1 Données techniques



Le centre funéraire de la Ville d'Aix-en-Provence regroupe 3 fonctions distinctes :

- le crématorium
- la chambre funéraire
- le Parc Mémorial

Le crématorium et la chambre funéraire sont réunis dans 2 corps de bâtiments ayant le même espace d'accueil, et un parc de stationnement.

Le centre funéraire d'Aix-en-Provence est pourvu de deux parkings de 18 et 20 places pour le public dont 2 places pour personnes à mobilité réduite situées près de l'entrée du bâtiment et, 3 places dans la cour de service pour le personnel. Il est aussi équipé d'un logement de fonction.

Le bâtiment a une surface totale de 949.20 m<sup>2</sup>, comprenant la partie crématorium, la partie chambre funéraire et le logement de fonction. Les descriptions qui suivent reprennent les éléments du permis de construire.

#### Description des locaux et des équipements

Le crématorium, d'une surface totale de 704.65 m<sup>2</sup>, comprend :

##### PARTIE PUBLIQUE

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un atrium
- une salle d'attente
- un salon d'accueil des familles
- la salle de recueillement n°1, pouvant accueillir 120 personnes
- la salle de recueillement n°2, pouvant accueillir 34 personnes
- un condouloir
- un salon des familles, avec espace boissons, s'ouvrant sur le jardin sud et le bois



- une salle de remise de l'urne et de visualisation de l'introduction du cercueil
- des sanitaires publics

#### **PARTIE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

- un bureau administratif
- un bureau de direction
- un hall de réception des corps
- une salle d'introduction du cercueil
- une salle avec un appareil de crémation 2.1, un appareil de crémation C411, un pulvérisateur de cendres et une armoire de transfert des cendres
- un local de conservation des urnes
- des locaux annexes techniques
- une salle de détente pour le personnel
- des sanitaires
- un local vestiaire

#### **Date de mise en service**

Le crématorium a été mis en service le 24 novembre 2003.

#### **Moyenne de durée d'utilisation, équipements complémentaires ou à renouveler**

La moyenne de durée d'utilisation annoncée de la structure des appareils de crémation est illimitée, la moyenne de durée d'utilisation normale de la fumisterie est de 6 000 crémations, et la moyenne de durée d'utilisation de la sole est de 1 300 crémations à 1 800 crémations. La moyenne de durée d'utilisation du pulvérisateur de cendres est de 10 ans.

Ces données seront revues au fur et à mesure en fonction de l'état réel.

#### **Habilitation**

L'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium a été renouvelée en 2012. Délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône sous le numéro 12/13/268, elle est valable jusqu'au 14 février 2018.

#### **Suivi de la conformité**

- Le crématorium a fait l'objet d'une visite de vérification de sa conformité par Bureau Véritas le 31 janvier 2012 en vue du renouvellement de l'habilitation funéraire.
- Le prochain contrôle des rejets atmosphériques des appareils de crémation est prévu en 2013.

- La vérification périodique des extincteurs et des moyens de secours a été effectuée le 2 mars 2012.
- Les vérifications périodiques annuelles des installations gaz et électricité ont été effectuées le 15 février 2012.
- La vérification périodique annuelle des portes et portails a été effectuée le 26 juillet 2012.

### **Etat d'entretien**

Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de notre assurance en juin 2012, suite à une inondation dans les sanitaires publics qui s'est propagée dans la buanderie de l'appartement de fonction. Une expertise a été réalisée le 4 janvier 2013 et a conclu à la mise en cause de l'assurance dommages ouvrage étant donné que cet incident est de nature à compromettre la destination de l'ouvrage. Le montant de l'indemnisation n'a pas encore été arrêté à ce jour.

### I-1-2 Parc Mémorial

#### **Description des aménagements actuels, en cours**

Le Parc Mémorial a une surface totale de 14 840 m<sup>2</sup>, dont 5 550 m<sup>2</sup> sont réservés aujourd'hui à la mémorialisation et 9 290 m<sup>2</sup> sont boisés.

Début 2012 : une clôture électrifiée anti-intrusion a été posée autour de l'ensemble du terrain afin d'empêcher le passage des sangliers et cochons sauvages qui détérioraient les pelouses du parc.



Octobre-novembre 2012 : plantations de 86 oliviers supplémentaires. Afin de laisser la place aux nouveaux oliviers, 11 pins parasol qui étaient situés derrière les oliviers en haut du parc ont été déplantés et transférés dans la pinède.

En octobre 2012, les chemins d'accès que nous avons déjà équipés de drains en 2011 ont de nouveau été abîmés suite aux fortes pluies. Des drains supplémentaires ont donc été installés.

Le parc dispose à présent de 61 caveaux à urnes (en deux rangées) et de neuf rangées d'oliviers.

## **Date de mise en service**

Le Parc Mémorial a été mis en service le 11 juin 2004.

## **Etat d'entretien**

Rien à signaler.

### **I-1-3 Chambre funéraire**

## **Description des locaux et des équipements**

La chambre funéraire, d'une surface totale de 128.05 m<sup>2</sup> (non comprises les pièces communes avec le crématorium), est composée de :

- 3 salons funéraires, munis chacun de sanitaires individuels (63.75 m<sup>2</sup> en tout)
- 1 salon de présentation des corps, muni de sanitaires individuels
- une salle de préparation des corps
- des sanitaires dédiés au thanatopracteur
- 8 cases réfrigérées

Les pièces énumérées ci-dessous sont communes au crématorium et à la chambre funéraire :

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un hall de réception des corps
- un local vestiaire
- un sanitaire pour le personnel
- une salle de détente pour le personnel

## **Date de mise en service**

La chambre funéraire a été mise en service en même temps que le crématorium le 24 novembre 2003.

## **Moyenne de durée d'utilisation, équipements complémentaires ou à renouveler**

Juillet 2012 : installation d'un module de 4 cellules réfrigérées pour 3 corps température positive et un corps température positive/négative. Ces 4 cellules réfrigérées viennent s'ajouter aux 8 existantes.

La moyenne de durée d'utilisation des armoires réfrigérées annoncée par le constructeur est de 15 ans.

## Habilitation

L'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium a été renouvelée en 2012. Délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône sous le numéro 12/13/268, elle est valable jusqu'au 25 octobre 2016 pour la chambre funéraire.

## Suivi de la conformité

Sans objet.

## Etat d'entretien

Sans objet.

## I-2 Moyens en personnel

### I-2-1 Nombre, date d'entrée

Le personnel est constitué de 4 personnes :

Nom	Date entrée	Date de sortie
M. Eric MARCHAND	12/01/2009 dans cet établissement	
	03/04/2006 dans la société	
M. Raphaël PACCHIANI	16/08/2010	30/04/2012
M. Jacques DURAND	07/04/2011	
M. Jérôme DARMON	23/06/2011	29/12/2012
M. Antoine PEREZ-LOPEZ	21/06/2010	
Mme Emmanuelle IKONGA	01/05/2012 dans cet établissement	
	03/11/2008 dans la société	

Monsieur Raphaël Pacchiani a quitté le Crématorium et Parc Mémorial de Provence pour prendre la direction du Crématorium du Val de Loire, à Blois, dont la construction et la gestion ont été confiées à notre société par la Communauté d'Agglomération de Blois. Madame Emmanuelle Ikonga est dans notre société depuis novembre 2008 ; elle était l'Adjointe du Directeur du Crématorium d'Annecy.

Les personnes embauchées ont représenté un total de 5.50 ETP (équivalent temps plein) en 2012, comprenant le personnel ci-dessus en contrat à durée indéterminée, ainsi que les embauches en contrat à durée déterminée ou en intérimaire.

## I-2-2 Fonctions

M. Eric MARCHAND	Directeur de l'établissement
Mme Emmanuelle IKONGA	Adjointe au Directeur
M. Jacques DURAND	Assistant funéraire
M. Jérôme DARMON	Agent de crématorium
M. Antoine PEREZ-LOPEZ	Agent de crématorium - paysagiste

## I-2-3 Qualifications

### **Eric MARCHAND**

1986	Baccalauréat littéraire
1987	1 <sup>ère</sup> année DEUG de psychologie
1999	Formation funéraire de Directeur d'établissement (niveau 6)
2005	Formation en comptabilité/gestion et bureautique avec le GRETA

### **Emmanuelle IKONGA**

1982	Baccalauréat Littéraire
1985	BTS styliste conseillère de mode
1987	CAP coiffure
1989	Brevet Professionnel de coiffure
2010	Formation niveau 4 assistante funéraire avec LM Formations
2011	Formation de Directeur (niveau 6) - Abeille Formations

### **Jacques DURAND**

1973	B.E.P. Agent administratif
2011	Formation Conseiller et assistant funéraire, niveau 4, à Abeille Eternité

### **Jérôme DARMON**

2004	Baccalauréat Sciences et Techniques Industrielles, génie électronique
2007	D.U.T. Services et Réseaux de Communication
2008	DT Thanatopraxie, préparation à l'examen national
2008	Formation Conseiller et assistant funéraire, niveau 4, à l'IFFPF

## **Antoine PEREZ-LOPEZ**

1983	Baccalauréat B
1985	Niveau D.E.U.G. Sciences économiques et sociales
2010	B.P.A. Travaux Aménagements Paysagers

### I-2-4 Formation professionnelle obligatoire

M. Eric Marchand a le niveau requis de Directeur d'Agence.

Madame Emmanuelle Ikonga a également le niveau 6 de Directeur d'agence, afin d'être parfaitement habilitée à remplacer M. Marchand lors de ses congés ou absences.

Messieurs Jacques Durand et Jérôme Darmon ont le niveau requis d'assistant et conseiller funéraire qui leur permettent d'assurer l'accueil des familles, d'organiser et de conduire des moments de recueillement.

## **I-3 Relations avec les usagers**

### I-3-1 Références des règlements intérieurs

Les règlements intérieurs du crématorium, du Parc Mémorial et de la chambre funéraire ont été signés par la Ville d'Aix-en-Provence le 27 novembre 2003 et sont à la disposition du public au crématorium.

### I-3-2 Rappel des horaires d'ouverture

CREMATORIUM	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00
CHAMBRE FUNERAIRE	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00 et 14h00-17h00
	les dimanches et jours fériés 10h00-12h00 et 14h00-16h00
SALONS FUNERAIRES	24h/24 Une clé est mise à la disposition de la famille.

PARC MÉMORIAL

Tous les jours de l'année  
du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 09h00-17h00  
du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 09h00-19h00

### I-3-3 Participation, concertation avec les usagers

#### ➤ **Information des usagers :**

Comme chaque année, une Journée Portes Ouvertes a été organisée le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012 pour permettre aux familles de découvrir l'établissement et le Parc Mémorial. Dix-neuf personnes ont souhaité visiter les locaux de l'espace funéraire.

Une parution dans la presse La Provence a été réalisée dans le supplément Conseil aux familles du 30/10/2012. Un affichage spécifique a également été disposé dans l'établissement.

Un registre est à la disposition des familles qui souhaitent y laisser leurs commentaires. Ce registre peut être consulté sur place par tout visiteur qui en fait la demande.

Une brochure de l'établissement est disponible pour améliorer l'information au public et proposer aux entreprises un document à remettre aux familles concernées par la crémation.

Une plaquette d'information aux familles sur les différentes destinations des cendres est également à disposition des familles au crématorium.

#### ➤ **Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :**

La commission pour l'examen de la délégation de service public pour l'exercice 2011 s'est tenue le 12 octobre 2012. Aucune remarque négative n'a été soulevée pour le crématorium.

#### ➤ **Enquête de satisfaction :**

Nous continuons l'enquête de satisfaction que nous avons mise en place depuis février 2009.

Vous en trouverez les résultats synthétisés ci-après.



# Enquêtes de satisfaction

Février 2009 à décembre 2012

(2277 retours dont 726 en 2012)

## Taux de retour

43.74 %

## L'accueil qui vous a été réservé a-t-il été :

Très satisfaisant : 89.11 %

Satisfaisant : 9.71%

**Total : 98.82 %**

(1.10 % de non réponse)

## Le déroulement du moment de recueillement a-t'il répondu aux attentes ?

**Oui : 97.41 %**

(1.49 % de non réponse)

## Recommanderiez-vous notre établissement :

**Oui : 95.17 %**

(4.48% de non réponse)

## ➤ La certification de services :

Depuis 2010, La Société des Crématoriums de France s'est engagée dans la mise en œuvre d'une certification de services sous le contrôle de la société Bureau Veritas Certification.

Cette certification est menée avec le seul référentiel français uniquement dédié à la gestion des crématoriums. En 2012, le périmètre de certification s'étendait à 9 des établissements qui nous ont été confiés.

### Gérer un crématorium en France : Un métier de service public à part entière

#### Caractéristiques certifiées :

- L'information sur nos métiers et nos prestations est complète et facilement accessible.
- Chaque famille et chaque professionnel bénéficie d'un accueil personnalisé et professionnel
- Nous exerçons nos missions dans le respect total de l'éthique et des défunts
- Le moment de recueillement est un moment de sérénité personnalisé en fonction des attentes des familles
- Nous assurons l'intégrité du service public
- Nous assurons la satisfaction des familles



Le Crématorium d'Aix-en-Provence est annuellement soumis à un audit mené par le service qualité de notre société.

Votre établissement a également été audité par Bureau Veritas Certification en 2011. Le prochain audit réalisé par cet organisme se déroulera en 2014.

### I-3-4 Réclamations, litiges et contentieux

Nous recevons toujours des plaintes des usagers, soit dans le Livre d'Or, soit dans nos questionnaires de satisfaction, au sujet :

- du manque de signalisation à l'approche du centre funéraire
- de l'accessibilité malaisée : passage par le rond-point à 1,5 km et non possibilité de franchir la ligne blanche pour tourner à gauche dans le centre funéraire.

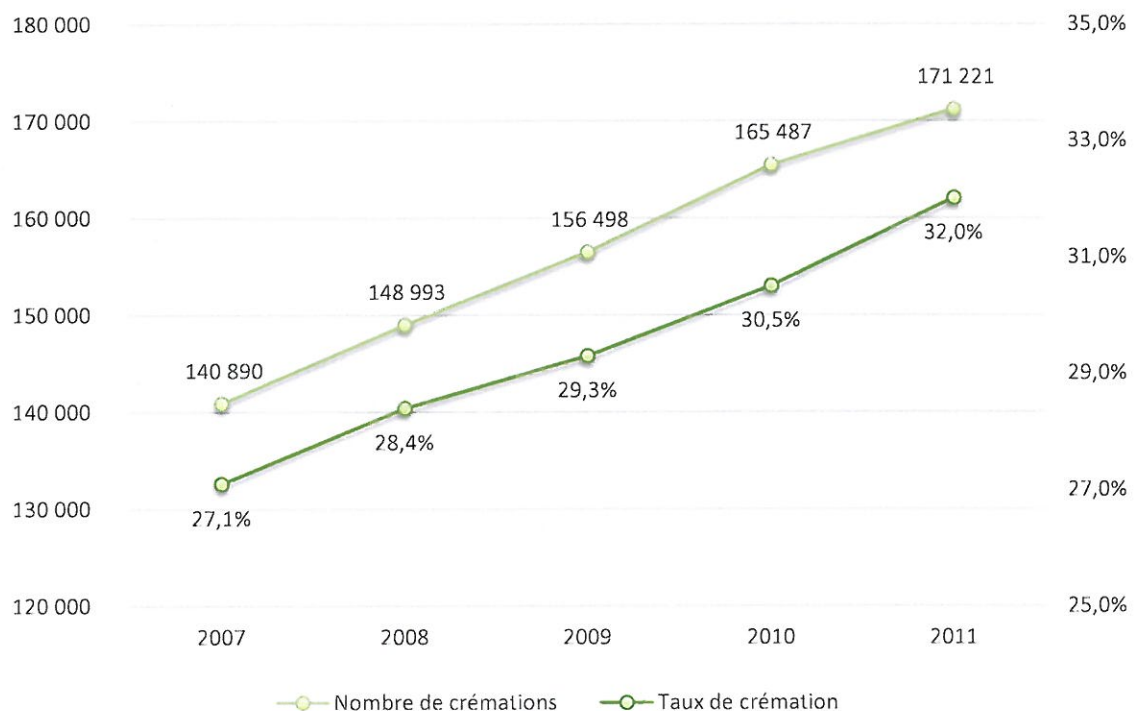
## II- Etudes statistiques

### II-1 Evolution de la crémation en France

En 2011, la crémation a concerné 32 % des décès. Ce mode de funérailles est en constante évolution malgré un taux disparate selon les régions (allant de 19 % pour la région Midi Pyrénées à plus de 50 % pour l'Alsace – Lorraine).

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2007	27,1 %	134 775	131
2008	28,3 %	148 993	134
2009	29,0 %	156 498	136
2010	29,5 %	165 009	140
2011	32,0 %	171 221	148

Evolution de la crémation en France



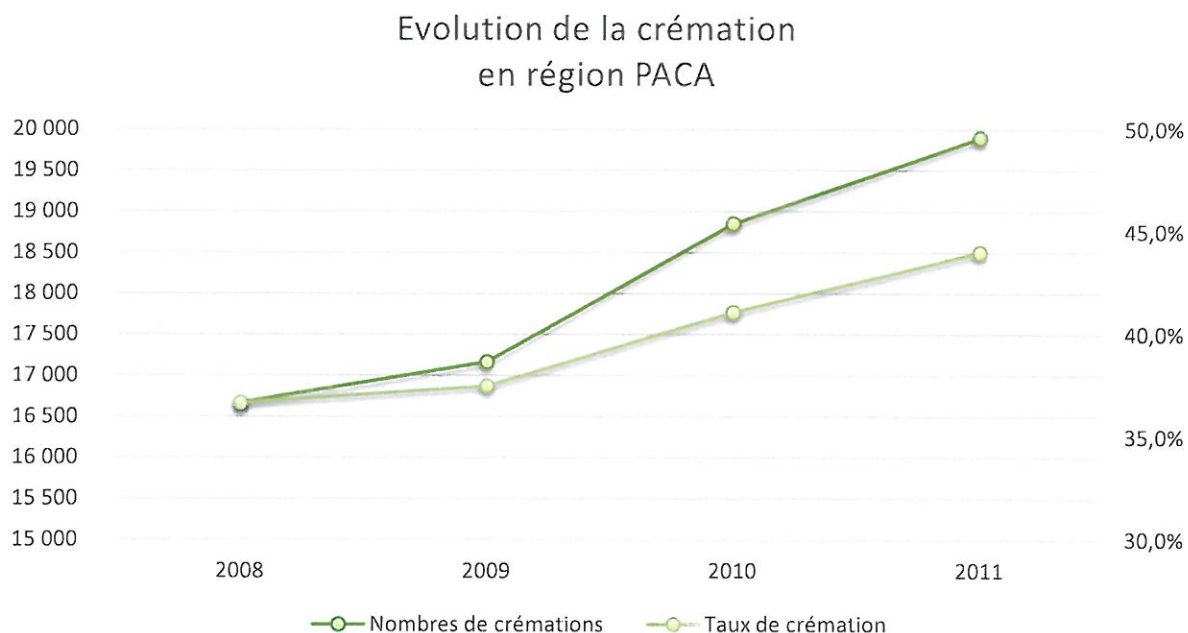
## II-2 La crémation dans la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre un taux de crémation de 44 % (nettement supérieur au taux national) avec 12 établissements en service en 2011.

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2008	36.7 %	16 667	9*
2009	37.5 %	17 164	9*
2010	41.1 %	18 848	11
2011	44.0 %	19 894	12

(\*) arrêt du Crématorium d'Orange, qui a rouvert ses portes en septembre 2010 ;

Le crématorium d'Avignon a ouvert ses portes au début de l'année 2010 avec un impact très limité sur l'activité du Crématorium de Provence. Il en est de même pour le crématorium de Gap qui a ouvert en février 2011.



## II-3 Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence

### II-3-1 Volume des prestations fournies

#### Nombre de crémations et autres prestations

	2012	2011	2010
Crémation adulte	1 677	1 427	1 384
Crémation enfant de 1 à 12 ans	2	1	1
Crémation enfant de moins de 1 an	22	13	9
Crémation indigent	0	0	1
Location salle de recueillement	1 648	1 391	1 340
Location du salon des familles pour 1h30	91	16	6
Crémation restes mortels exhumés	14	32	11
Crémation de pièces anatomiques	18	18	14

#### Calcul du taux d'utilisation du Crématorium

*Pour calculer le taux d'utilisation, nous comparons le nombre de crémations effectif de 2012 à un chiffre correspondant à la capacité technique maximale du crématorium avec les deux appareils de crémation.*

Les équipements actuels permettent 10 crémations par jour et 6 crémations le samedi matin. En multipliant ces chiffres par le nombre de jours ouvrables en 2012, nous obtenons ainsi le nombre maximum potentiel de crémations sur l'année.

#### **Calcul du nombre de crémations :**

Nous additionnons le nombre de crémations de défunts (adultes, enfants de moins de 1 an, enfants de 1 à 12 ans et personnes dépourvues de ressources) avec le nombre d'incinérations de pièces anatomiques et relèves de concessions en tenant compte des durées de crémations.

Par hypothèse, nous appliquons un taux moyen de :

- 1 pour les adultes, les grands conteneurs de pièces anatomiques et les crémations de grands conteneurs de restes exhumés
- 0.7 pour les enfants de 1 à 12 ans
- 0.5 pour les enfants de moins de 1 an, pour les petits conteneurs de pièces anatomiques et les reliquaires de relèves de concessions.

Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence a réalisé 1 733 crémations en 2012 dont 1 677 crémations adultes + 22 crémations de moins de 1 an + 2 crémations d'enfant de 1 à 12 ans + 18

petits conteneurs de pièces anatomiques + 5 crémations de cercueils exhumés + 9 crémations de reliquaires d'exhumations  
= 1 712 unités de crémations (en incluant les coefficients)

#### **Calcul du nombre de jours d'arrêt pour maintenance :**

Eu égard à la fréquentation du crématorium, nous décomptons maintenant, du nombre de jours ouvrables en 2012, 9 jours par appareil pour la maintenance de l'équipement de crémation, soit : 3 jours/an pour la maintenance à froid de l'appareil de crémation et le changement de sole, et 6 jours/an pour le rebriquetage complet de l'appareil. En effet, chaque appareil de crémation devrait subir un rebriquetage complet au bout de 5 années à partir de sa date de mise en service. Cette opération immobilise l'appareil pour une durée de 30 jours. Nous décomptons donc une moyenne de 6 jours par an (30 jours/5 ans) et par appareil pour cette opération.

#### **Calcul de la capacité technique maximale**

366 jours – 53 dimanches = 313 jours (dont 52 samedis)

- 8 jours fériés en semaine
- 1 samedi férié
- 9 jours d'arrêt de l'équipement de crémation  
(18 jours de maintenance avec activité journalière /2)

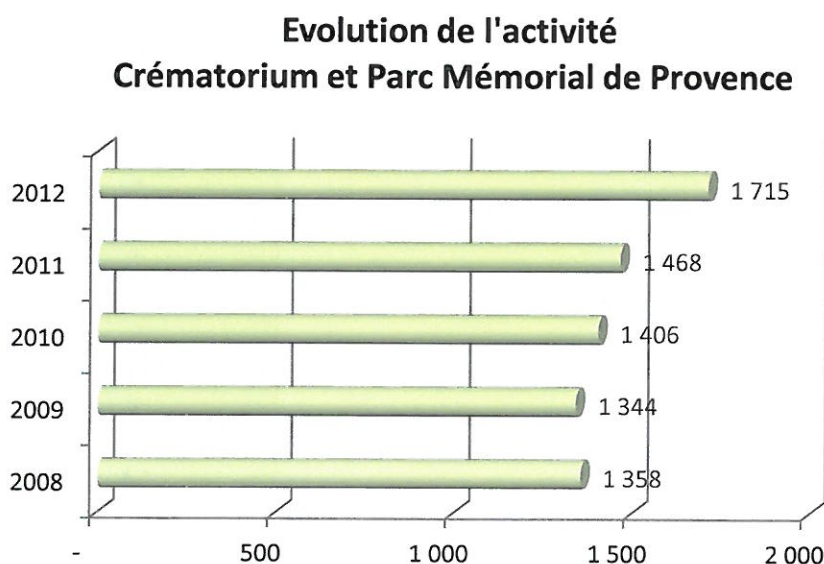
= 295 jours ouvrables (dont 51 samedis ouvrables)  
= 244 jours de semaine ouvrables + 51 samedis ouvrables

Capacité technique maximale = (244 x 10) + (51 x 6) = 2 746 crémations

#### **Taux d'utilisation = 62.35 %**

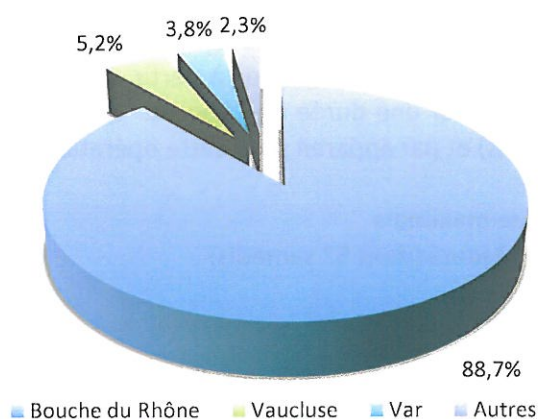
(= 1 712 crémations réalisées / 2 746 crémations réalisables)

NB : La capacité technique maximale est théorique car le nombre de familles que peut accueillir l'établissement est conditionné par l'utilisation de la salle de recueillement.



Après quatre années de quasi stagnation, l'établissement retrouve une croissance en 2012.

## Provenance des crémations 2012 Crématorium et Parc Mémorial de Provence



*Selon le lieu de décès des défunts*

### Nombre de prestations du Parc Mémorial

	2012
Arbre ou olivier – 10 ans	3
Arbre ou olivier – 20 ans	2
Arbre ou olivier – 30 ans	1
Arbre ou olivier – 50 ans	0
Rosier arbustif – 10 ans	1
Rosier arbustif – 20 ans	2
Rosier arbustif – 30 ans	5
Rosier arbustif – 50 ans	3
Rosier individuel – 10 ans	14
Rosier individuel – 20 ans	2
Rosier individuel – 30 ans	0

Rosier individuel – 50 ans	1
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	6
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	4
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	2
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	0

#### Nombre d'admissions et de services optionnels en chambre funéraire

	2012
Admission en chambre funéraire	662
Séjour en salon - 2 heures pour le départ	270
Séjour en salon – 24 h	278
Séjour en salon – 3 jours	135
Séjour en salon – jour supplém.	68
Séjour en case réfrigérée – 24 h	377
Séjour en case réfrigérée – 3 j.	242
Séjour en case réfrigérée – j. suppl.	165
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	232

#### Calcul du taux d'utilisation des cellules réfrigérées

La chambre funéraire propose des séjours en cellule réfrigérée de durée variable de 24 heures minimum.

Pour le calcul du taux d'utilisation, nous nous baserons donc sur une unité de 24 heures pour calculer la capacité technique maximale de la chambre funéraire et nous comparerons le nombre obtenu au nombre effectif d'unités de 24 heures réservées en 2012.

Capacité technique maximale :

8 cases réfrigérées x 366 jours = 2 928 unités de 24 h



Utilisation effective des cellules réfrigérées :

La Chambre funéraire a reçu 1 268 unités de 24 heures en cellules réfrigérées au cours de l'année 2012. Ce résultat comprend :

- 242 forfaits de 3 jours soit 726 unités de 24 heures
- 377 admissions de 24 heures
- 165 séjours de 24 heures supplémentaires

**Taux d'utilisation des cellules réfrigérées = 43.3 %**

(= 1 268 unités de 24 heures réalisées / 2 928 unités de 24 heures réalisables)

Calcul du taux d'utilisation des salons funéraires

De même pour les salons, nous nous basons sur une unité de 24 heures.

Capacité technique maximale :

3 salons x 366 jours = 1 098 unités de 24 heures

Utilisation effective des salons :

La Chambre funéraire a reçu 733 unités de 24 heures en salons funéraires au cours de l'année 2012. Ce résultat comprend :

- 278 séjours d'une journée
- 135 forfaits de 3 jours soit 405 unités de 24 heures
- 68 journées supplémentaires
- 270 séjours de 2 heures avant départ du défunt soit 22 unités de 24 heures

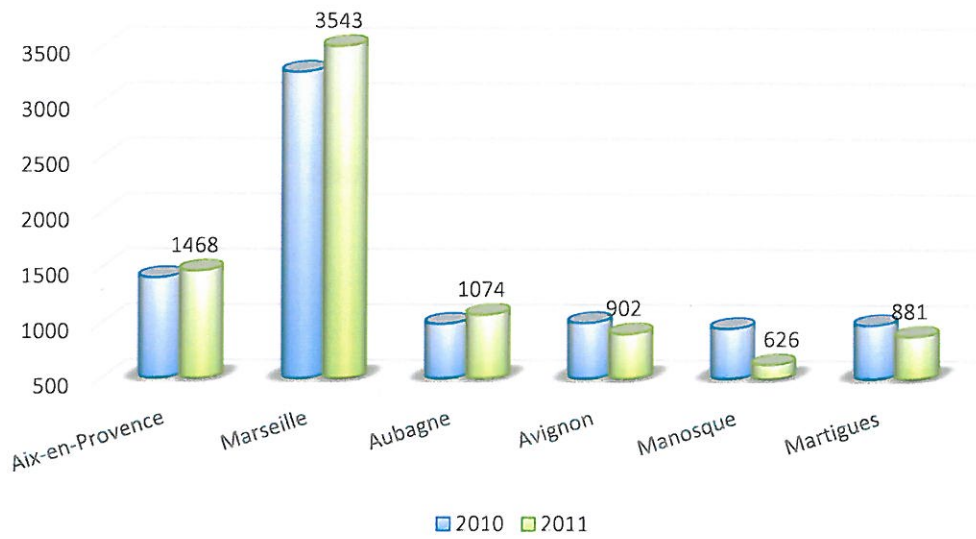
**Taux d'utilisation des salons = 66.8 %**

(= 733 unités de 24 heures réalisées / 1 098 unités de 24 heures réalisables)

### II-3-2 Le crématorium face à la concurrence

CREMATORIUMS	2010	2011	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
AIX-EN-PROVENCE	1406	1468	62	4,4%
MARSEILLE	3267	3543	276	8,4%
AUBAGNE	992	1074	82	8,3%
AVIGNON	1002	902	-100	-10,0%
MANOSQUE	951	626	-325	-34,2%
MARTIGUES	984	881	-103	-10,5%

## Evolution de l'activité face aux établissements voisins



### III- Les conditions d'exécution du service

#### III-1 Principe d'égalité (tarification)

##### III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

➤ Liste des tarifs crématorium :

	HT	TTC
Crémation adulte	418.06 €	500.00 €
Crémation indigent	gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus
Enfouissement des cendres	75.25 €	90.00 €
Location salle de recueillement (comprenant personnel d'accompagnement, matériel, programmation musicale)	131.27 €	157.00 €
Location du salon des familles pour 1h30	67.73 €	81.00 €
Supplément pour les crémations et recueils le samedi après-midi	75.25 €	90.00 €
Crémation d'un reliquaire de restes d'exhumation < 1,20 m	170.57 €	204.00 €
Crémation d'une boîte de pièces anatomiques < 1 m	132.94 €	159.00 €

➤ Liste des tarifs de la mémorialisation :

	HT	TTC
Arbre ou olivier – 10 ans	3 879.60 €	4 640.00 €
Arbre ou olivier – 20 ans	5 811.03 €	6 950.00 €
Arbre ou olivier – 30 ans	7 742.47 €	9 260.00 €
Arbre ou olivier – 50 ans	9 682.27 €	11 580.00 €
Rosier arbustif – 10 ans	1 655.51 €	1 980.00 €

Rosier arbustif – 20 ans	2 976.58 €	3 560.00 €
Rosier arbustif – 30 ans	3 971.57 €	4 750.00 €
Rosier arbustif – 50 ans	4 966.55 €	5 940.00 €
Rosier individuel – 10 ans	827.76 €	990.00 €
Rosier individuel – 20 ans	1 488.29 €	1 780.00 €
Rosier individuel – 30 ans	1 985.79 €	2 375.00 €
Rosier individuel – 50 ans	2 483.28 €	2 970.00 €
Enfouissement des cendres au pied d'un arbre, d'un olivier, d'un rosier arbustif ou d'un rosier individuel	71.91 €	86.00 €
Plaque de bronze	103.68 €	124.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	2 742.47 €	3 280.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	4 941.47 €	5 910.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	6 580.27 €	7 870.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	8 227.42 €	9 840.00 €
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	71.91 €	86.00 €
Lettre bronze pour caveau à urnes	10.03 €	12.00 €

➤ Liste des tarifs de la chambre funéraire :

	HT	TTC
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	31.77 €	38.00 €
Séjour en salon funéraire – 24 h	93.65 €	112.00 €
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	268.39 €	321.00 €
Séjour en salon funéraire – jour suppl. au-delà des 3 jours	31.77 €	38.00 €
Séjour en case réfrigérée – 24 h	61.87 €	74.00 €
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	172.24 €	206.00 €
Séjour en case réfrigérée – jour suppl. au-delà des 3 jours	15.89 €	19.00 €
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie et soins rituels	48.50 €	58.00 €

### III-1-2 Les clauses de révisions

Ci-dessous la formule de révision des tarifs, définie à l'annexe 5 du contrat de concession et mise à jour lors de la révision des tarifs de 2006 avec la nouvelle nomenclature de l'INSEE.

Après application du taux de révision, les tarifs TTC révisés sont arrondis.

$$P = P_o \left[ 0,05 + 0,95 \left( 0,75 \frac{S}{S_o} + 0,10 \frac{EG}{EG_o} + 0,15 \frac{FSD1}{FSD1_o} \right) \right]$$

P<sub>o</sub> = Tarif en vigueur à l'ouverture de l'établissement

P = Tarif révisé

S = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice trimestriel S du salaire mensuel brut de base  
Base 100 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008

EG = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice EG *Electricité, Gaz et Chaleur*  
Base 100 en 2005

FSD1 = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice FSD1 *Frais et Services Divers 1*  
Base 100 en juillet 2004

### III-1-3 Evolution (avec rappel années N-1 et N-2)

Les tarifs du crématorium et de la chambre funéraire ont été révisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les tarifs du Parc Mémorial n'ont pas changé depuis 2008 pour certains et depuis la mise en service du Parc Mémorial en juin 2004 pour l'ensemble.

Ci-dessous la liste des tarifs en euros TTC des années N, N-1 et N-2 :

Tarifs du crématorium	2012	2011	2010
Crémation adulte	500.00	486.00	481.00
Crémation indigent	gratuit	gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus	inclus

Enfouissement des cendres	90.00	87.00	86.00
Location salle de recueillement, personnel, matériel	157.00	152.00	151.00
Location du salon des familles pour 1h30	81.00	79.00	78.00
Supplément pour les crémations et recueils le samedi après-midi	90.00	87.00	86.00
Crémation reliquaire de restes d'exhumation <1,20m	204.00	198.00	196.00
Crémation boîte de pièces anatomiques < 1 m	159.00	154.00	153.00

<b>Tarifs de la chambre funéraire</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	38.00	37.00	37.00
Séjour en salon funéraire – 24 h	112.00	109.00	108.00
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	321.00	311.00	308.00
Séjour en salon funéraire – jour supplémentaire	38.00	37.00	37.00
Séjour en case réfrigérée – 24 h	74.00	72.00	71.00
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	206.00	200.00	198.00
Séjour en case réfrigérée – jour suppl. au-delà des 3 jours	19.00	18.00	18.00
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie	58.00	56.00	55.00

<b>Tarifs du Parc Mémorial</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Arbre ou olivier – 10 ans	4 640.00	4 640.00	4 640.00
Arbre ou olivier – 20 ans	6 950.00	6 950.00	6 950.00
Arbre ou olivier – 30 ans	9 260.00	9 260.00	9 260.00
Arbre ou olivier – 50 ans	11 580.00	11 580.00	11 580.00
Rosier arbustif – 10 ans	1 980.00	1 980.00	1 980.00
Rosier arbustif – 20 ans	3 560.00	3 560.00	3 560.00
Rosier arbustif – 30 ans	4 750.00	4 750.00	4 750.00
Rosier arbustif – 50 ans	5 940.00	5 940.00	5 940.00

Rosier individuel – 10 ans	990.00	990.00	990.00
Rosier individuel – 20 ans	1 780.00	1 780.00	1 780.00
Rosier individuel – 30 ans	2 375.00	2 375.00	2 375.00
Rosier individuel – 50 ans	2 790.00	2 790.00	2 790.00
Enfouissement des cendres au pied d'une mémorialisation	86.00	86.00	86.00
Plaque de bronze	124.00	124.00	124.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	3 280.00	3 280.00	3 280.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	5 910.00	5 910.00	5 910.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	7 870.00	7 870.00	7 870.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	9 840.00	9 840.00	9 840.00
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	86.00	86.00	86.00
Lettre bronze pour caveau à urnes	12.00	12.00	12.00

#### *III-1-4 Gratuité pour les indigents*

Il n'y a pas eu de crémation d'indigent au Crématorium et Parc Mémorial de Provence en 2012.

### III-2 Principe de continuité

#### *III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises*

En 2012, il n'y a eu aucun arrêt d'activité.

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité au Crématorium et Parc Mémorial de Provence, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums. Il n'existe pas de convention entre le Crématorium et Parc Mémorial de Provence et d'autres crématoriums pour le transfert de corps, afin de préserver le libre choix des familles.

#### Appareil de crémation TABO 2.1

Du lundi 2 au mardi 3 janvier 2012 au matin : arrêt pour visite de maintenance complète à froid.

Du lundi 25 au vendredi 29 juin 2012 au matin : arrêt pour visite de maintenance complète à froid.

Du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2012 : arrêt pour travaux de fumisterie pour la réfection des murs nids d'abeille droit et gauche ainsi que le mur central.

Du 1<sup>er</sup> au 8 juillet 2012 : visite de maintenance à froid. Remplacement de pièces d'usure et du cendrier du pulvérisateur de cendres.

#### Appareil de crémation C411

Les lundi 9 et mardi 10 janvier 2012 : arrêt pour l'entretien à froid et remplacement de la sole et réfection du mur nid d'abeilles.

Les 2 et 3 juillet 2012 : arrêt pour la visite de maintenance à froid.

#### Pulvérisateur ultra-rapide

Entretien réalisé lors de la maintenance à froid réalisée en semaine 26 sur l'appareil Tabo 2.1.

Ces opérations n'ont pas nécessité d'arrêt d'activité : l'accueil des familles et les moments de recueillement ont été assurés normalement, tandis que les crémations étaient effectuées sur l'un ou l'autre des deux appareils.

### *III-2-2 Adaptation*

Sans objet.

### III-3 Principe de l'équilibre contractuel

#### *III-3-1 Redevance à verser au délégant*

Une redevance de concession est versée annuellement au délégant selon les termes de l'article 18-1 du contrat de délégation de service public.

2012	2011	2010
53 810.02 €	44 115.93 €	41 867.00 €

#### *III-3-2 Examen des avenants au contrat*

Aucun avenant au contrat de délégation de service public du Crématorium et Parc Mémorial de Provence n'a été signé en 2012.



### III-4 Principe de neutralité

#### *III-4-1 Dispositions prises*

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale sans discrimination possible de tous les usagers, entreprises de Pompes Funèbres ou familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium et de la chambre funéraire de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, en toute transparence.

En ce qui concerne les moments de recueils, toute latitude est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour retenir un horaire pour réserver la salle de recueillement mise à disposition, selon les dispositions du règlement intérieur, sous la conduite de notre personnel aux différentes confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, entreprises et familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

#### *III-4-2 Faits à signaler*

Sans objet.

### III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

#### *III-5-1 Biens de retour / biens de reprise*

Les *biens de retour* sont les biens à caractère immobilier liés par nature à la fonction du service concédé.

Les *biens de reprise* sont les biens à caractère mobilier acquis par le concessionnaire pour lui permettre de fonctionner dans le bâtiment et qui, après négociation entre les parties, pourront être repris par le futur concédant.

#### **Biens de retour**

- bâtiment, bâti et, en général, tout bien immeuble y compris clôture et fermetures
- équipements de crémation
  - 1 appareil de crémation type 2.1 Facultatieve
  - 1 appareil de crémation type C411
  - 2 dispositifs d'introduction S-140
  - 1 pulvérisateur de cendres S49

- 1 armoire de transfert des cendres
  - 1 bac de stockage des déchets métalliques
  - 1 enfouisseur de cendres
  - 2 raclettes
- équipements froid
  - 2 modules de 4 cases réfrigérantes
  - 1 module de 4 cases réfrigérantes pour 3 corps température positive et 1 corps température positive/négative
  - 1 table de thanatopraxie Hygéco
  - 1 ensemble évier Hygéco
  - 1 chariot élévateur Hygéco
  - 1 chariot sur roulettes
- toutes plantations en général

### **Biens de reprise**

- mobilier des salles de recueillement
  - 2 fauteuils
  - 2 ambons
  - 20 + 6 bancs en chêne massif
- matériel sonorisation de la grande salle de recueillement
  - 1 lecteur multi CD/MP3 rack 19" DENON
  - 4 enceintes frontales Jamo A310
  - 2 caissons Jamo E 5SUB.2
  - 1 microphone Sennheiser Com 195
  - 1 amplificateur Randson 4 x 50 W
  - 1 ordinateur portable pour la gestion de la sono
- matériel hi-fi sonorisation de la petite salle de recueillement
  - 1 lecteur multi CD/MP3 Yamaha CDC600SI USB
  - 1 amplificateur intégré Onkyo A 9211
  - 1 enceinte frontale Jamo A510
  - 1 caisson Jamo E 5SUB.2
  - 1 ordinateur portable pour la gestion de la sonorisation
- équipement vidéo
  - Salle de crémation et salle de visualisation :
  - 1 caméra IP 55
  - 1 moniteur couleur avec support
  
  - Surveillance sur l'accès funéraire :
  - 2 caméras de surveillance
  
  - Grande salle de recueillement :

1 caméra, pour la retransmission du moment de recueillement dans le salon des retrouvailles en cas de forte affluence  
1 caméra, pour la visualisation à distance

Salon des retrouvailles sur l'accès funéraire :

1 écran LCD 107 cm LG 42LD450 (pour la retransmission du moment de recueillement en cas de forte affluence)

- mobilier des salons funéraires
  - 8 fauteuils
  - 4 lampadaires
  - 4 meubles cuisinette
  
- mobilier du hall d'accueil
  - 1 banque d'accueil
  - 4 fauteuils
  - 2 tables basses
  - 1 lampe à poser
  - 10 jarres
  
- mobilier de la salle d'attente
  - 3 canapés
  - 7 fauteuils
  - 2 tables basses
  - 1 console
  - 2 lampadaires
  - 4 jarres
  - 1 store bois
  
- mobilier du salon des familles
  - 3 fauteuils
  - 1 desserte
  - 1 plateau de table sur 2 poteaux en béton
  - 1 cuisinette intégrée
  - 2 lampadaires
  - 1 lampe à poser
  - 2 jarres
  
- mobilier de la salle de remise des urnes
  - 3 fauteuils
  - 1 lampadaire
  - 1 meuble de présentation de l'urne
  - 1 meuble de rangement des urnes
  - 1 aménagement meuble TV avec 5 étagères
  
- mobilier du bureau secrétariat
  - 1 bureau
  - 1 caisson mobile

- 1 bibliothèque
- 1 meuble de rangement
- 1 fauteuil de travail
- 2 sièges visiteur
- 2 stores bois
  
- mobilier du bureau de direction
  - 1 bureau
  - 1 caisson mobile
  - 1 meuble de rangement
  - 1 fauteuil de travail
  - 2 sièges visiteur
  - 1 store bois
  
- mobilier du bureau d'accueil des familles
  - 1 table de travail
  - 1 caisson mobile
  - 5 sièges visiteur
  - 2 stores bois
  - 1 lampadaire
  
- mobilier de la zone détente du personnel
  - 1 table
  - 4 chaises
  - 1 store bois
  
- matériel informatique et bureautique
  - 2 ordinateurs
  - 3 écrans 19" LCD
  - 1 imprimante Samsung CLP-310
  - 1 imprimante Brother MFC-8370
  - 1 logiciel de gestion Léonis
  
- 1 standard MD EVOLUTION M de Ericsson
  - 1 poste numérique DIALOG 4223
  - 1 satellite 17 touches
  - 1 poste numérique DIALOG 4222
  - 1 poste numérique DIALOG 4220
  - 1 attente musicale LYS
  - 1 téléphone sans fil DECT Partner
  
- 1 système mobilité d'entreprise ETN
  - 1 carte radio CRE2 – pour 3 bornes radio
  - 2 kits de borne intérieure BS330,
  - 4 voies de communication simultanées
  - 2 ensembles de mobiles DT290 GAP + accus + chargeur de bureau
  
- équipements du Parc Mémorial
  - 1 débroussailleuse

1 tondeuse autoportée  
1 tondeuse KAAZ  
1 compresseur d'air électrique ABAC  
1 réciprocatteur

- 3 placards métalliques vestiaires dans le local vestiaires
- 2 ensembles de rayonnages métalliques : un dans le local archives, un dans le local du jardinier.
- 2 chariots à fleurs à 5 niveaux
- 8 catafalques en bois
- 1 aspirateur Karsher pour la partie technique
- 1 aspirateur Karsher pour la partie publique
- 1 nettoyeur haute pression Karscher
- 1 fauteuil roulant
- pastilles de céramique numérotées par ordre de crémation
- 11 extincteurs à incendie
- 2 fontaines à eau EXQUADO

Le logement du directeur contient du mobilier personnel qui ne peut être considéré ni comme bien de retour, ni comme bien de reprise.

### *III-5-2 Liste des engagements*

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc) contractés pour le Crématorium et Parc Mémorial de Provence est détaillée ci-dessous en cas de reprise par la Ville d'Aix-en-Provence :

- Contrat de prêt de 2 360 000 € avec DEXIA Crédit Local à rembourser en 7 années pour la tranche 1 (228 673 €), et 12 années pour la tranche 2 (2 131 327 €) par des versements trimestriels, dont la 1<sup>ère</sup> tranche s'est terminée en décembre 2010 et se terminant en décembre 2015 pour la 2<sup>ème</sup> tranche
- Contrat de crédit-bail de 5 ans avec le Crédit Agricole pour l'appareil de crémation C411 se terminant le 15 juin 2013
- Contrat de crédit-bail de 3 ans avec la Banque Populaire du Nord pour le véhicule de service (Peugeot 207) se terminant le 20 mars 2012

- Contrat de travail avec :

M. Eric MARCHAND, Directeur de l'établissement

Mme Emmanuelle IKONGA, Adjointe au Directeur

M. Jacques DURAND, Assistant funéraire

M. Jérôme DARMON, Agent de crématorium

M. Antoine PEREZ-LOPEZ, Agent de crématorium - paysagiste

- Assurance Tous Risques auprès de la compagnie CHUBB (par l'intermédiaire de LSN Assurances) pour les locaux, l'équipement de crémation, la chambre froide et les accessoires
- Assurance Responsabilité Civile Exploitation auprès de la compagnie GAN EUROCOURTAGE (par l'intermédiaire de LSN Assurances)
- Assurance véhicule auprès de COVEA FLEET (par l'intermédiaire de LSN Assurances)
- Contrat avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique
- Contrat avec Gaz de France pour la fourniture de gaz
- Contrat avec la Société du Canal de Provence pour l'abonnement d'eau
- Contrat d'abonnement avec France Telecom pour les lignes de téléphone et fax
- Contrat d'abonnement avec Magic OnLine pour la connexion Internet ADSL
- Contrat d'abonnement avec SFR pour les téléphones portables
- Contrat de maintenance annuelle des deux fontaines à eau avec EXQUADO
- Contrat de maintenance des extincteurs avec AMCI Protection
- Contrat de vérification du système de détection et d'alarme incendie avec AMCI Protection
- Contrat de vérification des blocs autonomes d'éclairage de sécurité et d'éclairage d'ambiance avec AMCI Protection
- Contrat de vérification périodique annuelle des portes sectionnelles avec COREMID
- Contrat de maintenance des installations de climatisation et chauffage avec La Française de Climatisation

- Contrat de maintenance préventive avec Facultatieve Technologies pour les appareils de crémation
- Contrat de location avec BNP Paribas Lease Group d'un ordinateur portable SAMSUNG pour la gestion de la sono de la salle de recueillement et d'une imprimante-fax SAMSUNG 6322 DN, se terminant en décembre 2012.

## Les comptes

### IV-1 Compte de résultat de l'établissement

En annexe 1 figure le compte de résultat du Crématorium et Parc Mémorial de Provence.

### IV-2 Affectation des charges directes et indirectes

Chaque établissement de La Société des Crématoriums de France, soit chaque crématorium et dans le cas présent celui de la Ville d'Aix-en-Provence, supporte ses propres coûts directs et indirects.

Tous les postes sont détaillés dans le compte de résultat.

Les frais de gestion et d'informatique sont imputés au site en fonction de la participation du siège de la société à son activité.

### IV-3 Budget

Budget 2013 joint en annexe 2.





ANNEXE 1



# COMPTE DE RESULTAT

AIX	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2012	31/12/2011	Euros	%
<b>PRODUITS EXPLOITATION (1)</b>				
Vente de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services	-	-	-	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	1 231 981	990 539	241 442	24,37%
Production stockée				
Production immobilisée				
Suvention d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	8 490	11 283	- 2 793	-24,76%
Autres produits	75	85	- 10	-12,25%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	1 240 545	1 001 907	238 638	23,82%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achat de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	- 99	- 28	- 71	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	8 608	4 547	4 061	89,31%
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	740	- 404	1 144	-283,24%
Autres achats et charges externes	292 552	328 114	- 35 562	-10,84%
Impôts, taxes et versements assimilés	47 187	44 702	2 485	5,56%
Salaires et traitements	189 213	164 736	24 477	14,86%
Charges sociales	89 011	73 454	15 557	21,18%
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	138 336	136 167	2 169	1,59%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	211	1 480	- 1 269	-85,72%
Dotations aux provisions	-	3 714	- 3 714	-100,00%
Autres charges	53 879	44 265	9 614	21,72%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	819 638	800 747	18 891	2,36%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	420 907	201 160	219 747	109,24%
<b>QUOTES-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				



# COMPTE DE RESULTAT

AIX	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2012	31/12/2011	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERES</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	278	-		NS
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	
<b>TOTAL V</b>	278	-	278	NS
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	41 742	52 175	- 10 433	-20,00%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>	41 742	52 175	- 10 433	-20,00%
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	- 41 464	- 52 175	10 711	-20,53%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV-V-VI)</b>	378 887	148 985	229 902	154,31%
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>	-	-	-	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	196	- 196	-100,00%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL VIII</b>	-	196	- 196	1
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	-	196	196	-100,00%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	7 275	3 284	3 991	121,53%
Impôts sur les bénéfices	124 056	7 454	116 602	1564,28%
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	1 240 823	1 001 907	238 916	23,85%
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	992 711	863 856	128 855	14,92%
<b>BENEFICE OU PERTE (total des produits -total des charges)</b>	248 112	138 051	110 061	79,73%



## ANNEXE 2







## CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE

### BUDGET 2013

ACTIVITE	TOTAL
Nombre de crémations 2013	1 800
Nombre de crémations 2012	1 715

LIBELLES	Montants (en Euros)
Prestations vendues	1 306 142
Production immobilisée	
Autres prestations	7 845
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 313 987</b>
Achats matières	-8 444
Variation stock mat/marchandises	
Autres achats & charges externes	-320 356
<b>Total</b>	<b>-328 800</b>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>985 187</b>
Subvention d'exploitation	
Impôts taxes & versements assimilés	-50 347
Salaires et charges sociales	-324 256
<b>Total</b>	<b>-374 604</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>610 584</b>
Reprises / amortissements et provisions	66 227
Transferts de charges	
Autres produits	
Dotations aux amortissements	-139 739
Dotations aux provisions	-40 800
Autres charges	-76 146
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>420 125</b>
Produits financiers	
Charges financières	-31 680
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-31 680</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>388 445</b>
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>388 445</b>
Participation des salariés	-9 000
Impôt sur les bénéfices	-129 482
<b>RESULTAT NET</b>	<b>249 963</b>

